

SAINT HILAIRE LA CROIX



BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2017



La placette de Chamalet

Chers amis,

Depuis le 1er janvier de cette année, notre commune fait partie de « Combrailles, Sioule & Morge » : nouvelle intercommunalité regroupant près de 20 000 habitants répartis sur 29 communes, issues de Côtes de Combrailles, Manzat-Communauté et Pays de Menat.

Cette recomposition, rappelons-le, n'a pas été voulue par les élus de terrain, mais par l'État, dans son obsession de voir diminuer à tout prix la dépense publique.

Elle s'accompagne localement d'une nécessaire harmonisation de la qualité des services aux personnes, que les élus souhaitent « par le haut », ce en quoi je ne peux que me satisfaire. Mais cela a un coût.

D'ici 2020, la communauté de communes devra aussi assumer de nouvelles compétences : gestion des milieux aquatiques, assainissement. Cela aussi aura un coût.

Par ailleurs, ce nouveau découpage intercommunal, outre qu'il éloigne encore un peu plus la décision des citoyens, complique aussi la tâche des délégués communautaires qui se retrouvent confrontés à la difficulté de travailler et de faire entendre leur voix dans une assemblée bien plus fournie qu'auparavant.

Moins de recettes, dépenses nouvelles, complexité organisationnelle, cette nouvelle intercommunalité qu'on nous a promise plus forte, porteuse d'un nouvel élan pour notre territoire (tourisme, culture, agriculture, des thèmes qui intéressent directement notre commune)

se retrouve paradoxalement et malgré l'énorme travail réalisé par les élus et les agents qui la composent, momentanément menacée d'immobilisme.

Dans ce contexte, la commune, collectivité de proximité, garante du bien-vivre-ensemble, a plus que jamais sa raison d'être. Mais elle aussi est sujette aux restrictions budgétaires, et doit faire face à l'inflation des obligations administratives.

Heureusement, Saint-Hilaire-la-Croix dispose d'une richesse rare : le dynamisme, l'esprit d'initiative, l'inventivité de ses habitants et de ses associations.

Vous êtes nombreux à donner sans compter temps et énergie pour animer notre commune, faire vivre son cadre de vie, son originalité pour notre plaisir à tous.

Préserver cette particularité constitue le fil rouge de l'action municipale. C'est dans cet esprit que nous avons engagé le projet de restructuration de la salle polyvalente, initié l'an dernier les Vendredis du Terroir, et plus récemment aménagé la placette de Chamalet, lieu de rencontre, d'échange et de culture. Ce nouvel aménagement a accueilli le 21 juin dernier la fête de la musique, organisée par les habitants. Ce fut un vrai succès et un grand moment de convivialité rurale, comme nous les aimons tant. Je formule le vœu que la prochaine édition se tienne dans le même esprit et qu'elle nous rassemble encore plus nombreux.

Merci à vous.

Sylvain Lelièvre

VIE COMMUNALE

LES PRESTATIONS

Cette année la traditionnelle journée des Prestations s'est déroulée le samedi 29 avril, sous un beau soleil. Plus de 40 habitants de la commune se sont déplacés dont des membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- interventions dans les chemins de la commune : création de drainages mais aussi débit d'arbres gênant le passage etc...
- nettoyage autour des conteneurs à verre (que de déchets collectés !!!) et des vitres de la salle des fêtes et du préau
- notre ami Mino a installé une nouvelle croix à "la Croix Lautet", qu'il en soit chaleureusement remercié.

- à Valmort, la forte mobilisation a permis la réfection du plafond de la sacristie de la chapelle, le vernissage de la barrière du puits, de la porte de la chapelle, de la fenêtre de la sacristie, divers nettoyages et désherbages et le dégagement des rails d'évacuation dans le chemin menant à la Gravière.

De plus, grâce à l'appel aux dons auquel de nombreuses personnes ont répondu et à la générosité du magasin Jardiland de Clermont, le fleurissement a pu être initié à cette occasion.

A midi, un repas copieux et convivial concocté par Patrice Balestrino, a réuni les participants autour d'une excellente daube à la provençale.

Au-delà de cette journée des prestations, merci également aux habitants qui, tout au long de l'année, entretiennent les abords autour de chez eux ; pour mémoire, l'utilisation de **produits phytosanitaires est devenue interdite sur le domaine public...**

A toutes et à tous, la municipalité adresse ses plus sincères remerciements.

Rendez-vous l'année prochaine à une date à définir.



Jean-Claude Peyronny

LE JEU DES 1000 € A SAINT-HILAIRE !

Le mythique jeu de France Inter, plus ancien jeu radiophonique de l'hexagone, s'est invité à St-Hilaire le 14 février dernier.

Une belle occasion de voir « en action » Nicolas Stoufflet muni de ses questions multicolores, et son acolyte Yann Pailleret accompagné de son non moins célèbre métallophone (si si, M. Ding-Ding en personne !), pour l'enregistrement de deux émissions.

Ce jeu ludique, instructif, convivial et joyeux a conquis le public de St-Hilaire et ses alentours. Ce fut un franc succès et une belle soirée.

Les émissions ont été diffusées sur les ondes les 13 et 14 mars.

Après avoir appris, pour beaucoup d'entre nous, ce qu'était un « De Gaulle » ce jour-là, ce jeu a également permis de faire la promotion de notre belle commune et de ses événements annuels.



VIE COMMUNALE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Nous vous l'avions annoncé l'an dernier : des membres du Conseil Municipal des Jeunes, accompagnés de leurs parents, d'élus du conseil, d'habitants du village ou des communes voisines se sont rendus à Paris le 07 juillet 2016, sous un soleil radieux dans une ambiance conviviale, pour visiter l'Assemblée nationale.

Cette visite fut le point culminant d'une journée réussie. Nous avons eu la chance d'avoir un guide d'une grande qualité, à la fois pédagogue et sympathique, qui a su intéresser toutes les générations qui composaient notre groupe.

Thomas Zukow-Régner



Le CMJ à l'Assemblée nationale



Le CMJ lors de la visite guidée

GOÛTER RÉPUBLICAIN

Depuis deux ans déjà, le Conseil Municipal des Jeunes, organise un goûter républicain le 14 juillet.

Comme d'habitude, dans les jours précédents tous les enfants du village sont invités à venir participer à des ateliers chez des habitants qui ouvrent leur cuisine et proposent de confectionner avec eux des tartes, des biscuits, des smoothies, des capuccinos à l'abricot et bien d'autres gourmandises.

Tous les habitants sont ensuite conviés dans la cour du prieuré pour les déguster.

L'édition 2017 aura été compromise par manque de disponibilité chez les « grands conseillers »... mais cela laisse le temps de peaufiner l'édition 2018 !

Thomas Zukow-Régner



VIE COMMUNALE

PLACETTE DE CHAMALET

INAUGURATION

Il manquait à Chamalet un lieu où se retrouver, c'est chose faite, puisque les travaux de la placette ont été achevés. Les enfants du hameau ont vite investi les lieux pour jouer au football, au frisbee ou laisser l'empreinte d'un magnifique dérapage en vélo. Et malgré un sol un peu trop rebondissant au goût des puristes, quelques parties de pétanque ont déjà eu lieu.

Mais il fallait bien évidemment l'inaugurer officiellement. Ce qui a été fait le 21 juin, en présence du conseil municipal, de représentants de l'ancienne communauté de communes (Côtes de Combrailles) et de la nouvelle (Combrailles, Sioule et Morge), du conseil départemental, et du sous-préfet. Chacun a souligné dans son discours, l'importance de ce nouvel espace public, comme lieu de vie, de rencontre, d'échange et de partage. Des valeurs qui comptent à Saint-Hilaire-la-Croix.



FÊTE DE LA MUSIQUE

De par sa configuration, la placette de Chamalet peut, à l'occasion, devenir une scène de spectacle. A la suite de l'inauguration et du pot de l'amitié qui s'en est suivi, un premier événement à l'initiative de quelques habitants s'y est déroulé : la fête de la musique.

Les premières notes ont rapidement résonné sur une scène ouverte à tous, car à St-Hilaire et dans les alentours, il y a de nombreux musiciens : des jeunes, des moins jeunes et des jeunes depuis plus longtemps que les autres, des guitaristes, des pianistes, des chanteurs, des harmonicistes, des bassistes, des saxophonistes. Et tous ont voulu partager leur passion. Classique, punk, rock, musette, variété française, reggae, pop, chanson à texte... tous les styles se sont côtoyés durant cette chaude soirée. Et l'ambiance était joyeuse et conviviale.

En partant les gens présents ont tous dit la même chose : « l'année prochaine il faut qu'on refasse ça ! »

Thomas Zukow-Régnier

HONORARIAT

Le conseil municipal de St-Hilaire-la-Croix a décidé d'honorer plusieurs de ses anciens élus. Une cérémonie, tenue secrète jusqu'à la dernière minute, s'est déroulée à l'automne et à cette occasion, ont été décernées :

- la médaille de la commune à Jean-Claude Habrial et Hubert Georges
- le titre de maire adjoint honoraire et la médaille de la commune à Michèle Defosse et André Berthe
- le titre de maire honoraire, la médaille d'or départementale remise par notre Conseillère départementale Clémentine Raineau et la médaille de la commune à Bernard Favodon
- la médaille de la commune à titre posthume à Marcel Rougier.

Lors de cette cérémonie, nous avons pu apprécier, en compagnie de la famille et des proches des médaillés, un concert chorale de la compagnie des Gaperons Rouges (dont la présence avait également été tenue secrète jusqu'à l'ouverture du rideau), puis la soirée s'est prolongée autour d'un buffet préparé par l'équipe municipale et de nombreux invités.

Le conseil municipal tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cet honorariat pour leur discrétion et le bon déroulement de cette soirée qui aura été une belle surprise pour les intéressés.



VIE COMMUNALE

FÊTE DE VILLAGE DE CÉBAZAT



La traditionnelle fête du village de Cébazat s'est de nouveau tenue à la rentrée et avec le soleil pour égayer cette superbe journée. Ce fut également l'occasion de fêter l'anniversaire de l'une des habitantes ! et de faire des jeux avec les plus jeunes.

Cette année la date n'est pas encore calée mais la journée sera renouvelée !

Rénata Blot

VALMORT

Des prestations aux randonnées du SIET, "des pas sympas" vers l'envie de partager des moments conviviaux ...

Lundi de Pentecôte, une randonnée organisée par l'équipe du SIET a réuni une nouvelle fois les marcheurs à Valmort autour d'un superbe circuit en 2 parties adaptées aux divers randonneurs.

Le soleil radieux de cette belle journée printanière et la campagne fleurie nous ont accompagnés dès le matin sur une boucle de 16 km entre la jolie vallée de la Morge et les superbes points de vue depuis Puy Gilbert, les Incas... et l'après-midi, après une pause, sur une boucle d'environ 12 km par La Faye et le barrage de Sep.



Le point de ralliement et de réconfort autour du pique-nique de midi ainsi que du goûter de fin de journée était organisé dans "l'école".

L'ancienne classe, briquée au ménage de printemps lors des prestations, retentissait de bonne ambiance et de convivialité autour des casse-croûtes tirés du sac et des nombreuses pâtisseries maison partagées.

Une journée bien sympathique.

Christine Roche

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Fête de la Sainte-Agathe dimanche 06 août

Cette année, ce sera l'occasion de découvrir les travaux d'embellissement de la chapelle qui ont nécessité, au-delà des prestations, plusieurs journées de travail aux bénévoles motivés : nouveau plafond et une partie de cloison en lambris, ainsi que divers travaux de maçonnerie et de peinture pour une remise à neuf de sa sacristie, entre autres.

Alors rendez-vous dimanche 06 août pour partager un moment ensemble autour de la tradition de Ste-Agathe et avec nos amis de la société de chasse de Gourlanges-Valmort qui nous proposeront le verre de l'amitié autour d'un buffet de pâtisseries maison.

Merci à tous, organisateurs de rencontres conviviales, habitants et amis de Valmort qui donnent de leur temps et de leur talent dans des actions bénévoles qui contribuent à la vie sympathique du village et de la commune.

Christine Roche



VIE COMMUNALE

TRAVAUX 2016-2017

Réalisés 2016 :

- . aménagement entrée du bourg
- . rue de l'école
- . fin de la placette de Chamalet
- . enrobé sur les chemins
- . curage des fossés (principalement à Valmort et Chamalet)
- . boîte à livres



Les 2 employés municipaux Armand et Stéphane ont également suivi diverses formations en maçonnerie, signalisation et entretien des voies, ce qui permet à la commune de réaliser d'importantes économies.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

La salle polyvalente constitue le principal projet d'investissement de la commune pour 2017. Il porte sur sa réhabilitation (énergie, accessibilité, acoustique, usage) et l'augmentation de sa capacité d'environ 30%. C'est un projet lourd puisqu'il se monte à 320 000 € HT rien que pour les travaux (auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte, l'équipement, les frais d'études diverses). Ce projet devrait être financé à hauteur de 80% par l'État, la Région, le Département et avec une aide exceptionnelle de Madame la Députée, Christine Pirès-Beaune.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Consultation des entreprises : mi-juillet 2017
- Réception et analyse des offres : fin août 2017
- Début des travaux : fin septembre 2017
- Fin des travaux : fin juillet 2018 (date théorique)

Afin d'alléger encore la charge financière, une partie des travaux sera réalisée sous forme d'un chantier participatif. Il s'agira de créer un espace de rangement au droit de la salle. Vous serez bien évidemment, tous invités à y participer.

Sylvain Lelièvre



RAPPEL URBANISME

- Vous souhaitez construire une petite piscine (moins de 10 m²) ou un abri de jardin (moins de 5 m²), construire un muret... **Aucun document n'est nécessaire.**

- Vous souhaitez procéder à une extension comprise entre 5 et 20 m² de plancher (seuil est porté à 40 m² en zone U), construire un mur d'une hauteur supérieure à 2 m, une piscine dont la superficie est comprise entre 10 et 100 m² et dont la couverture n'excède pas 1,80 m de hauteur,

modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement de portes et fenêtres, percements, enduits ou peintures de façade)... **Vous devez déposer une déclaration de travaux.**

- Vous souhaitez construire un nouveau bâtiment ou procéder à une extension plus importante que celles prévues ci-dessus... **Vous devez déposer une demande de permis de construire.**

LAGUNES

Tous les trimestres, les lagunes du bourg et de Bournet sont contrôlées, les analyses en sortie sont bonnes, mais hélas nous trouvons des choses qui ne devraient pas y être.

Pour un bon fonctionnement de nos lagunes, nous vous demandons de respecter quelques règles : **ne pas jeter** dans les toilettes les déchets hygiéniques (serviettes, tampons, cartons de rouleau) et les papiers épais qui sont à mettre dans la poubelle verte. A noter que les ragondins qui avaient adopté ces points sont moins nombreux.

Mathieu Favodon

VIE COMMUNALE

FLEURISSEMENT



Sous l'impulsion du CMJ, et afin de faire réaliser à la commune des économies sur le fleurissement sans se priver d'un joli cadre de vie, il a été décidé que nous le ferions nous-mêmes cette année (au lieu de faire intervenir un prestataire).

Bon nombre d'habitants ont répondu à l'appel aux plants (merci !) et nous avons été gâtés de fleurs diverses pour égayer la commune (merci aussi à Jardiland !).

Le coup d'envoi a été donné lors de la journée des prestations le 29 avril : les jardinières et suspensions ont été préparées, et laissées à l'abri sous le préau de la cour

du Prieuré en attendant que les Saints de Glace soient passés, arrosées et bichonnées en attendant leur sortie. Des plants ont été réservés pour les extérieurs.

La deuxième étape a eu lieu le 27 mai : distribution des jardinières et suspensions dans les villages (Chamalet, Bajaris, La Gravière, Fenérol, Bournet) ainsi que dans le Bourg (entraves, salle polyvalente, autel), mise en terre dans les jardinières extérieures (cour du Prieuré, place de la mairie, autel). Une matinée redoutablement efficace où la quasi totalité du fleurissement a été bouclée ! Quelques ajustements ont suivi (chapelle de Valmort, autour du Prieuré et de l'église, ...). Merci aux habitants des villages qui ont toujours joué le jeu en prenant soin des diverses plantations ! Soyons honnêtes : cette grande première a vu un début un peu chaotique, mais nous sommes maintenant prêts à relever ce nouveau défi l'année prochaine !

Josette Leymarie et Laurence Maffre



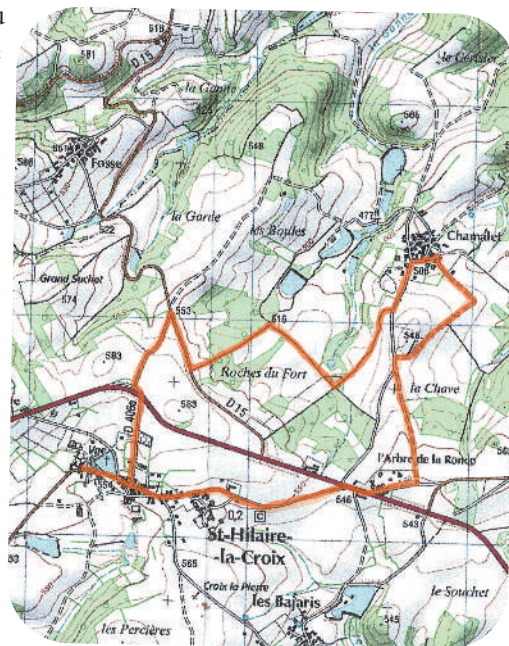
RANDONNÉE : Placette de Chamalet

Départ de l'église dans Le Bourg, prendre direction l'Arbre de la Ronce, au deuxième carrefour vers la croix, continuer tout droit jusqu'au parking de La Rouée (pour votre sécurité à la sortie du bourg emprunter l'allée qui longe la route jusqu'au parking). Traverser la départementale 2144 en privilégiant les passages piétons. Prendre à droite l'allée entre les maisons. La suivre sur 300 mètres environ, emprunter le chemin qui débouche sur la gauche jusqu'à l'encontre de la route, prendre le chemin de droite et le suivre jusqu'au village. Prendre la route à gauche, encore à gauche peu après arrivée à la placette. Continuer sur la route à gauche direction l'Arbre de la Ronce sur 300 mètres environ, à votre droite emprunter le chemin, au carrefour tourner à droite. Au prochain croisement partir sur le chemin de gauche jusqu'à la D15. A droite suivre la route. Au prochain carrefour prendre à gauche jusqu'à la départementale 2144 **Attention pour la traverser** puis descendre par la route du cimetière jusqu'au bourg de Saint Hilaire La Croix. (Circuit de 6 kms env.)

A noter qu'une marche aura lieu sur St-Hilaire-la-Croix le 24 septembre 2017.

Contact : Josette Leymarie, tél. : 06 28 35 28 73.

Josette Leymarie



FRELONS ASIATIQUES

Suite à une formation de référents le 19 mai 2017 dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, vous êtes invités à signaler tous nids de frelons asiatiques à la mairie afin de les répertorier et s'assurer de leur destruction.

La mise en place de pièges est fortement conseillée à proximité des ruches, ceci seulement quand la présence de frelons asiatiques est avérée.

VIE COMMUNALE

INFORMATIONS MAIRIE

Personnel municipal

Après 33 années de bons et loyaux services, notre chère Françoise Persilier a pris une retraite bien méritée. Nous la remercions pour sa gentillesse, sa disponibilité, son dévouement pour la commune et son professionnalisme. Bon vent à toi Françoise.

A compter du 1er juillet 2017, Stéphane Cretin devient adjoint technique sur la commune à 20/35ème au même titre qu'Armand Bellier.

Recensement Militaire

Les jeunes de la commune (filles et garçons) nés en 2001 doivent venir en mairie s'inscrire pour le recensement militaire le mois de leur anniversaire.

Liste Electorale

Les personnes qui auront 18 ans avant le 28 février 2018 peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2017.

Il en est de même pour les nouveaux habitants résidant sur la commune depuis au moins 3 mois.

Pièces demandées : carte nationale d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Secrétariat de Mairie

Laure vous accueille
aux horaires d'ouverture suivants :

les mardis de 15h30 à 18h00

les vendredis de ... 16h00 à 19h00

Accueil téléphonique
les lundis, mardis et vendredis

Tél./Fax : 04 73 97 43 86

Tél. : 09 75 90 83 12

E-Mail : sainthilairelacroix@gmail.com

Site internet : www.ville-sthilaire-la-croix.com

Le maire Sylvain Lelièvre,

vous accueille sur rendez-vous au :

Tél. : 06 75 70 72 95

E-mail : sylvainlelievre@orange.fr

Concessions du cimetière

Pleine terre (emplacements simples)

Concession de 15 ans : 125 €

Concession de 30 ans : 250 €

Concession de 50 ans : 350 €

Columbarium (case ou cavurne)

15 ans, case ou cavurne : 150 €

30 ans, case ou cavurne : 300 €

Plus plaque commémorative Jardin du souvenir

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Eva Verbeke-Blot : 05-10-2016 à Beaumont (les Bajaris)
- Axelle Huguet : 27-11-2016 à Clermont-Ferrand (les Bajaris)
- Valentine Monier : 05-03-2017 à Beaumont (le Bourg)
- Romane Laurent : 30-03-2017 à Clermont-Fd (le Bourg)
- Adrien Bouchet : 26-04-2017 à Beaumont (Chamalet)

Mariages

- Coralyne Berrue et Frédéric Gauthier : le 16-07-2016
- Corinne Siebering et Bruno Caillet : le 03-09-2016
- Véronique Guilloux et Anthony de Castro : le 06-05-2017
- Aurélie Medves et Frédéric Ferreira : le 03-06-2017

Décès

- Clémence Nourricier : le 01-01-2016 à Gometz la Ville, née à St-Hilaire-la-Croix en 1925
- Francine Pouzat : le 21-02-2016 à Ebreuil, née à St-Hilaire-la-Croix en 1924
- Jean Peyronny : le 02-08-2016 à Riom, né à St-Hilaire-la-Croix en 1937
- Didier Froment : le 11-09-2016 à Riom, né à Dakar (Sénégal) en 1944
- Louis Lagrange : le 01-02-2017 à Cébazat, né à St-Hilaire-la-Croix en 1936

LE RELAIS

Nous rappelons que depuis 2014, à côté des ateliers municipaux, vous avez la possibilité de déposer dans le conteneur "Le Relais" :

- des vêtements mêmes usagés (mais propres et secs)

- du linge de maison

- des chaussures (utilisables et attachées par paires)

Ces produits doivent être emballés dans des sacs bien fermés de 50 litres maximum.

VIE COMMUNALE

COLLECTES ET DÉCHÈTERIES DU SBA

Les jours de collecte sur la commune sont les suivants depuis janvier 2017 :

Les bacs **VERT** : le lundi

Les bacs **JAUNE** : le jeudi, 1 semaine sur 2

Les collectes ont lieu entre 04h30 et 22h15.

Collecte du verre : Trois points d'apport volontaire situés : un à côté des ateliers communaux, un à proximité de la salle polyvalente et un à l'Arbre de Ronce sur le parking de « La Roué ».

Votre bac doit maintenant être équipé d'une puce électronique afin de comptabiliser votre utilisation du service. Dans le cas contraire, prenez contact avec le SBA car un bac non équipé ne pourra pas être collecté.

SITES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES ÉTÉ lors du changement d'heure	HORAIRES HIVER lors du changement d'heure
AIGUEPERSE RN9 lieu-dit Les Granges	Du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 / 13h30-18h30	8h30-12h30 / 13h30-17h
RIOM Avenue Hector Berlioz - D211 - Chemin de Maupertuis - Lieu-dit le Polbiat	Du lundi au vendredi inclus Le samedi	8h00-12h30 / 13h30-19h 8h00-19h00	8h00-12h30 / 13h30-18h 8h00-18h00
SAINT ANGEL Route de la Vareille	mardi - samedi vendredi (uniquement l'été)	8h30-12h30 / 13h30-18h30 8h30-12h30 / 13h30-18h30	8h30-12h30 / 13h30-17h

Attention ! Nous vous rappelons que les déchèteries sont fermées les jours fériés. Informations sur www.sba63.fr

TEOMI Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TOUT SAVOIR SUR LA TEOMI

(Voir documentation insérée dans le présent bulletin municipal)

Celle-ci sera mise en place en 2018 avec 2017 comme année de référence en nombre de levées.

Le 25 mars dernier, le Comité syndical du SBA a voté le budget de l'année 2017. Un budget qui traduit les résultats de la politique de maîtrise des coûts, entraînant une baisse d'environ 6 % de la taxe.

Que paye la TEOMI ?

La collecte, le transport et le traitement des déchets, géré par le VALTOM (syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés).

Information sur les dépôts sauvages

Il est demandé à chaque usager de respecter les

prescriptions du règlement du service public de collecte des déchets ménagers et d'adopter en conséquence un comportement responsable et citoyen. Pour pallier les risques de dépôts sauvages, notamment autour des Points d'Apport Volontaire, une équipe d'agents de prévention des incivilités a été constituée. Ils sont habilités à veiller au respect de la réglementation et peuvent agir pour sanctionner les infractions en adressant aux auteurs identifiés une facture correspondant au nettoyage et à la remise en état des lieux. Elle sera recouvrée par le Trésor Public.

Plus d'informations au 04 73 64 74 44 ou conseiluser@sba63.fr ou www.sba63.fr

Jean-Claude Peyronny

LES FEUX

Les types de **feux autorisés toute l'année sous réserves** :

- feux pour méchouis ou barbecues, feux de camp, feux de Saint-Jean,
- travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques,
- artifices de divertissement (fusées d'artifices, pétards, feux de Bengale).

Les types de **feux autorisés sous réserves et avec une période d'interdiction du 1er juillet au 30 septembre** (sans dérogation) :

- l'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière,
- déchets végétaux agricoles ou assimilés,
- l'écobuage.

Ce type de feu est soumis à déclaration préalable en mairie au moyen d'un formulaire de déclaration préalable

d'écobuage pendant la période du 1er octobre au 30 juin. (téléchargeable sur www.puy-de-dome.gouv.fr)

Les interdictions permanentes :

- les lanternes célestes (lanternes chinoises ou thaïlandaises),
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles, le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers : les déchets végétaux ménagers incluent les déchets verts dits de jardin (herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de la collecte des ordures ménagères).

VIE COMMUNALE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les membres du Conseil municipal sont régulièrement interpellés sur le fait que des voitures roulent trop vite dans le bourg et les hameaux de St-Hilaire-la-Croix.

Par deux fois le radar pédagogique de la communauté de communes a été placé aux entrées du bourg et du village de Chamalet.

Il semble qu'il y ait eu un effet... momentané.

La commune réfléchit à la possibilité de faire des aménagements à certains endroits.

Mais ceux-ci ne seront pas possibles partout. Et si un dos d'âne permet effectivement de casser la vitesse des conducteurs trop pressés, il peut aussi devenir une gêne pour tout le monde.

Sans être des « fous du volant », nous tous, habitants de St-Hilaire, devons faire plus attention, car il est certain que nous sommes ceux qui empruntons le plus nos routes. Nous l'oublions souvent mais dès lors que l'on est au

volant de son véhicule nous représentons un danger.

Quelques chiffres à méditer :

Un enfant de 8 ans pèse en moyenne 30 kg, une femme 62 kg, un homme 77 kg, et une voiture citadine 1 tonne. (Même le rugbyman de l'ASM Vincent Debaty ne fait pas le poids avec ses 127 kg).

En voiture la distance d'arrêt sur revêtement sec est d'environ 14 mètres à 30 km/h, 28 mètres à 50 km/h et 46 mètres à 70 km/h.

La gravité des accidents dépend fortement de la vitesse. Ainsi la probabilité de décès d'un piéton percuté par un véhicule motorisé passe de 10 % à 30 km/h, à 80 % à 50 km/h et 100 % à 70 km/h...

La traversée du bourg (environ 800 m) se fait en 1 minute à 50 km/h. En roulant à 70 km/h elle se fera en 41 secondes... un gain de temps de 19 secondes qui paraît bien dérisoire.

Soyons tous responsables et levons le pied !

L'ÉOLIEN CITOYEN



Créée à l'initiative du conseil municipal de Montcel, l'association *Montcel Durable* étudie la possibilité de développer sur le territoire de la commune le premier parc éolien citoyen d'Auvergne.

Ses objectifs principaux sont de contribuer à la politique nationale de développement des énergies renouvelables, de mieux sécuriser les budgets communaux et intercommunaux en développant de nouvelles ressources financières, de donner à la population l'opportunité de produire son électricité plutôt que de voir émerger des projets portés par des investisseurs extérieurs au territoire. Pour ce faire, des ateliers citoyens ont été créés afin d'appréhender les impacts visuels et sonores, la capacité à produire en étant rentable (nombre de machines, raccordement...), l'impact sur les exploitations et maîtrise

du foncier, l'impact et/ou opportunité sur des communes voisines, la structure juridique nécessaire, les finalités (aller jusqu'à produire, vendre...), les moyens d'information... L'association est assistée de *Combrailles Durables (SCIC)*.
Pour plus d'informations : <http://montceldurable.blogspot.fr>.

Le maire de Montcel, le Président de l'association *Montcel Durable* et les représentants de la *SCIC Combrailles Durables* sont venus présenter le projet devant le conseil municipal le 12 mai dernier.

Si celui-ci soulève de nombreuses interrogations, le conseil souhaite néanmoins qu'il soit présenté aux habitants de Saint-Hilaire-la-Croix, afin d'envisager ou non une extension du périmètre de réflexion à notre commune. Cette réunion d'information se tiendra en septembre ou octobre prochain.

Sylvain Lelièvre

L'OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES



Découvrir, bouger, visiter, sortir... une mine d'infos, pour la famille, la rando, accueillir vos visiteurs ou juste profiter au mieux de notre région !

Et aussi une carte interactive, qui affiche les offres et permet de faire des recherches affinées : des idées de séjours, « Il pleut, que faire »...

Contact : Place R. Gauvin - 63390 St Gervais d'auvergne

Tél. : 04 73 85 80 94 - Mail : contact@tourisme-combrailles.fr

Site internet : www.tourisme-combrailles.fr

CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

16 septembre 2016

Taxe d'Aménagement

Le Maire explique que St-Hilaire-la-Croix fait partie des communes possédant un PLU approuvé en 2016. Dans ce cas, la taxe d'aménagement est instituée de plein droit au taux de 1%. Il s'agit de délibérer pour choisir un taux unique entre 1 et 5% pour une période de 1 an reconduite de plein droit pour l'année suivante si une délibération n'est pas adoptée avant le 30 Novembre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a choisi un taux unique de 3%.

Taxe d'Habitation – Modification de l'abattement général à la base antérieurement institué

Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1411 II.2 du Code Général des Impôts, permettant au conseil municipal d'instituer, de modifier, de supprimer l'abattement général à la base de la valeur locative moyenne des habitations de la Commune. Le Maire expose que la commune de St-Hilaire-la-Croix est l'une des dernières à pratiquer l'abattement de 15 % sur les bases d'imposition des habitations principales. Il précise que cet abattement, compte tenu du taux d'imposition, équivaut à un manque à gagner d'environ 2.000 € sur le budget communal et que sa suppression équivaldrait à une augmentation moyenne de 19 € du montant de la taxe d'habitation payée par les contribuables. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le taux de l'abattement général à la base institué en 2010, fixe le nouveau taux de l'abattement à 8% et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acceptation du versement de l'assurance suite aux événements naturels du 27 mai 2016

Le Maire donne lecture des différents courriers reçus de l'assurance Groupama (et de l'organisme chargé du dossier) concernant le sinistre déclaré suite aux événements naturels des 27 et 28 mai 2016 sur l'ensemble du bâtiment du Prieuré et le four banal des Cantoux.

Pour faire suite à ce dossier le montant des dommages s'élève à 18 433,64 € TTC, l'assurance prend en charge 17 585,81 € et la commune sera débitrice d'une franchise s'élevant à 847,83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'encaissement des 17 585,81 €.

Election du 3ème adjoint

Le Maire expose : compte-tenu de la charge de travail et des responsabilités à se répartir dans la gestion communale, il convient de nommer un 3ème adjoint, c'est-à-dire le maximum autorisé par la loi. Après avoir rappelé les modalités qui régissent l'élection des adjoints, le Maire fait appel de candidatures pour l'élection d'un 3ème adjoint. M. Mathieu Favodon est candidat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare M. Mathieu Favodon élu.

Modification des délégations des élus

Le Maire expose : compte-tenu de la nouvelle élection d'un 3ème adjoint, il convient de modifier la répartition des délégations communales de chaque conseiller.

M. Loïc Boulais, **1er adjoint**, conserve ses délégations concernant l'urbanisme ainsi qu'à la gestion et à l'entretien du cimetière communal, est déchargé de sa délégation concernant la gestion du parc de matériel et véhicule communal, reçoit délégation pour la gestion, l'entretien et les travaux sur les bâtiments communaux et le petit patrimoine, assurera également, concurremment avec le Maire, la coordination de l'ensemble des dispositifs communaux visant à garantir le bon état général des infrastructures et équipements publics.

Mme Laurence Maffre, **2ème adjointe**, conserve sa délégation concernant la vie locale et la communication, est déchargée de sa délégation concernant la gestion, l'entretien et les travaux sur les bâtiments communaux ainsi que le fleurissement, reçoit délégation pour l'organisation des fêtes et cérémonies.

M. Mathieu Favodon, **3ème adjoint**, conserve sa délégation à la gestion et à l'entretien et travaux de la voirie communale et des chemins ruraux, reçoit délégation pour la gestion, l'entretien et les travaux sur l'ensemble des espaces publics de la

commune ; la gestion du parc de matériel et de véhicule communal.

M. Jean-Claude Peyronny, **conseiller municipal**, conserve sa délégation concernant l'ensemble des réseaux publics de la commune soit la gestion et l'entretien des réseaux publics d'assainissement, d'alimentation en eau potable, d'alimentation électrique, d'éclairage public. Il assurera également, concurremment avec le Maire, le suivi des opérations de collecte des déchets et plus largement de la propreté de la commune.

M. Damien Balestrino, **conseiller municipal**, conserve sa délégation en voirie et bâtiments communaux.

Mme Rénata Blot **conseillère municipale**, conserve sa délégation concernant la communication municipale.

M. Franck CHAPUT, **conseiller municipal**, conserve sa délégation aux commissions des listes électorales, la culture.

Mme Josette Leymarie **conseillère municipale**, conserve sa délégation concernant la gestion, l'entretien et les travaux sur les sentiers de randonnée, reçoit délégation concernant le fleurissement de la commune.

Mme Christine Roche **conseillère municipale**, est déchargée de sa délégation concernant l'organisation des fêtes et cérémonies, reçoit délégation pour les affaires sociales et notamment l'animation du nouveau comité social paritaire.

M. Thomas Régnier **conseiller municipal**, conserve sa délégation concernant la jeunesse et notamment l'animation du CMJ. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette nouvelle répartition.

Assurance de la tondeuse

Le Maire expose : la tondeuse à gazon Professionnel Husqvarna de la commune n'est pas assurée à ce jour. Or cette assurance est obligatoire. Groupama a fait une proposition de cotisation annuelle forfaitaire de 125 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'assurance et accepte le montant proposé.

Don à l'Association Protectrice des Animaux

Le Maire expose : suite à l'invasion de chats sur le périmètre de la commune, un élu a fait

appel aux services de l'APA63 (Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme) pour stériliser les animaux. M. le Maire propose de leur faire un don de 150,00 € afin les remercier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le versement de ce don.

CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2016

Adoption finale de la vente du bien de section ZD 178 Lieu-dit Chamalet

Le Maire rappelle que, suite à la délibération n°D11122015-02 en date du 11 décembre 2015 « Vente du bien de section de Chamalet (four banal) » puis à la consultation des votants de la section de Chamalet en date du 14 mai 2016, ainsi qu'à la délibération n°D17062016-02 en date du 17 juin 2016 (suite de la vente du bien de section), la Sous-Préfecture n'a émis aucune observation. Il propose d'adopter la réalisation finale de la vente du bien de section ZD178.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de finaliser la vente du bien pour la somme de 350 €.

Participation aux frais de chauffage du cercle du Yoga

Le Maire présente au conseil municipal le chèque de 200 € de la part de l'association « Cercle de Yoga » pour participer aux frais de chauffage de la salle Marcel Rougier pour la saison 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce montant de 200 €.

Adoption du remboursement des honoraires d'expertise engagés par la commune concernant l'immeuble ZH81 Les Bajaris

Le Maire rappelle le courrier du 13 janvier 2015, le courrier du 24 novembre 2015 faisant l'objet d'une procédure de constatation de péril engagée par la commune envers l'immeuble ZH081 situé Les Bajaris, le rapport d'expertise n°1600172-1 de l'ordonnance du 1er février 2016 du tribunal administratif. Suite au rapport d'expertise, la commune s'est acquittée d'une facture de 712,62 €. Afin de clore cette procédure, il en demande le remboursement aux intéressés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le remboursement des honoraires d'expertise engagés par la commune d'un montant de 712,62 €.

Présentation du devis SEMERAP pour le

remplacement de la bouche incendie N°2 située Le Bourg

Le Maire donne des deux devis proposés par la SEMERAP, en date du 4 octobre 2016, pour le remplacement de la bouche incendie n°2 située « Le Bourg » : devis DV16-02004 faisant l'objet d'un remplacement de la bouche incendie n°2 pour la somme de 1.179,04 € TTC et devis DV16-02005 faisant l'objet d'un remplacement de la bouche incendie n°2 par un poteau incendie pour la somme de 1.353,13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis DV-16-02005 en date du 04 octobre 2016 concernant le remplacement de la bouche incendie n°2 par un poteau incendie pour une somme de 1.127,61 € HT soit 1.353,13 € TTC.

Subvention au Foyer rural Lac Roy pour l'Arbre de Noël 2016 des enfants de la commune

Le Maire donne lecture du courrier du 9 octobre concernant l'association du Foyer rural Lac Roy. L'association organise chaque année un spectacle à destination des enfants de la commune, présenté lors de la soirée récréative dite « l'Arbre de Noël » qui aura lieu cette année le 10 décembre 2016 à 18h00. Il propose qu'une subvention communale de 250 € lui soit accordée à cette occasion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder ladite subvention de 250 €.

Adoption de l'indemnité de conseil au trésorier municipal

Le Maire interpelle les membres du conseil municipal, qu'ils doivent se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil au trésorier municipal, M. Gérald Gras. Cette indemnité représente un pourcentage de la totalité des dépenses de la commune et elle s'élève à 266,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 votes pour et 3 abstentions, accepte le versement de cette indemnité.

Adoption de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Le Maire fait lecture du courrier datant du 30 septembre 2016 venant des services ENEDIS (ex ERDF) concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public. Le montant RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) a été revalorisé en 2016 de 0,28% sur la base de l'évolution du dernier indice d'ingénierie connue au 1er janvier 2015 (Ing sept 2015 = 858.2 ; Ing sept 2014 = 855.8). La

combinaison de ce taux avec ceux appliqués aux exercices précédents se traduit par une revalorisation globale de 28,96% du plafond mentionné dans le décret du 26 mars 2002. Pour l'année 2016 la redevance s'élève à 197 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le montant défini par ENEDIS.

Répartition des indemnités des élus suite à l'élection d'un adjoint

Le Maire rappelle la délibération n°D31032016-04 en date du 31 mars 2016 suite aux nouvelles indemnités des élus et la délibération n°D23092016-05 en date du 23 septembre 2016 suite à l'élection du 3e adjoint. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et calculées sur la base des éléments suivants : l'indice brut terminal de la fonction publique soit IB 1015-IM 821, la strate démographique dans laquelle s'inscrit la collectivité et le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI, etc).

Le Maire propose la nouvelle répartition des indemnités des élus comme suit : L'indemnité du Maire reste inchangée soit 17% de l'indice 1015 (12,5% en 2014, 17% au 1er janvier 2016) ; L'indemnité des 1er, 2e et 3e adjoints : 4.50% de l'indice 1015 (6,25% en 2014 et 4.75 en 2016) ; L'indemnité de conseiller délégué à la gestion et à l'entretien des réseaux publics d'assainissement, d'alimentation en eau potable, d'alimentation électrique, d'éclairage public reste inchangée : 2% de l'indice 1015 (2,5% en 2014 et 2% en 2016). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, avec 9 pour, 1 contre et 1 abstention, cette répartition.

Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente

Le Maire expose : M. BOGACZ architecte en charge de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente, a transmis un projet d'avenant n°3 intégrant l'ensemble de la prestation réalisée à ce jour, portant le montant total à 42.900 € HT soit 51.480 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à signer cet avenant.

CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2016

Subvention à l'association « Altérité en Combrailles »

Le Maire fait lecture du courrier reçu de l'association « Altérité Culturelle en Combrailles » en date du 6 novembre 2016, nous sollicitant pour une subvention de 200 €. Cette association a créé le Festival Ernest Montpied (depuis 2014 et domiciliée sur notre commune) ouvert à tous en entrée libre sur un grand nombre de lieux emblématiques des Combrailles. Cette année, le festival aura lieu du 14 au 23 avril 2017 et occupera quelques journées sur notre commune, localisé principalement autour du prieuré ainsi qu'au lieu-dit de Valmort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 votes Pour et 1 Contre accepte le versement de cette subvention et attire l'attention sur la nécessité d'une bonne organisation préalable entre les intervenants pour un bon déroulement et un bon accueil des artistes et public.

Avis sur le nom et le siège de la future intercommunalité

Projet de fusion des communautés de communes des Côtes de Combrailles et de Manzat Communauté étendue aux communes de Blot-L'église, Lisseuil, Marcillat, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Pardoux, Saint-Quintin-sur-Sioule, Saint-Rémy-de-Blot et Pouzol

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de fusion des communautés de communes des Côtes de Combrailles, de Manzat Communauté, étendue à 8 communes de la communauté de communes du Pays de Menat. Le Maire indique qu'une restitution des travaux des 14 groupes constitués pour analyser les enjeux de cette fusion-extension a eu lieu en « Conférence des Maires » le 17 novembre 2016 à Combronde. Ont également été examinés la question du nom de la future communauté ainsi que son siège. Conformément aux propositions de la « Conférence des Maires », M. le Maire propose au conseil municipal de donner un avis sur les propositions suivantes :

Nom : Combrailles, Sioule et Morge ;

Siège : Manzat – 63410.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le lieu du siège de la future intercommunalité et accepte le nom de Combrailles Sioule et Morge. *Le conseil municipal souhaite que cette nouvelle organisation n'engendre aucun frais*

supplémentaire (construction, etc...) et demande à Mme la Préfète de prendre en compte ces éléments pour la rédaction de l'arrêté de fusion-extension.

Renouvellement de la convention hivernale du réseau routier départemental avec le conseil départemental du Puy-de-Dôme

Le Maire donne lecture de la convention « Interventions de service hivernal sur le réseau départemental du Puy-de-Dôme ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à signer cette dernière.

Inventaire des zones humides

(Par le syndicat mixte pour l'aménagement des côtes de Combrailles). Le Maire rappelle que la carte présentant les résultats de l'inventaire des zones humides a été mise à disposition du public en mairie par l'intermédiaire d'un registre pendant un mois. Le Maire fait observer qu'aucune observation ou constatation n'a été mentionnée pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal certifie qu'en l'absence d'observation de contestation sur le registre, les limites sont approuvées, valide la carte de l'inventaire et donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération.

Renouvellement du contrat d'assurance du personnel

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un contrat assurance du personnel a été souscrit auprès de SOFAXIS concernant les garanties suivantes : Accident ou maladie non imputable au service, Maternité – Paternité et accueil de l'enfant- Adoption et Accident ou maladie imputable au service. Le Maire donne lecture du contrat et demande son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le contrat et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs.

Questions Diverses

- Désignation des représentants (conseillers) de la communauté de communes dans les organismes extérieurs (syndicats).

Au SMADC - Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles : actuellement M. Sylvain Lelièvre (titulaire) et Mme Josette Leymarie (suppléante) ; nouvelle intercommunalité M. Sylvain Lelièvre et Mme Josette Leymarie

Au SBA - Syndicat du Bois l'Aumône : actuellement M. Jean-Claude Peyronny (titulaire) et M. Damien Balestrino (suppléant) ; nouvelle intercommunalité M.

Jean-Claude Peyronny et M. Damien Balestrino.

- Modalités de composition du futur CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) : afin de préparer au mieux l'installation du futur CIAS, en vue de la fusion-extension de la nouvelle communauté de communes, il est demandé de faire une proposition de membres.

Cette liste (voir ci-dessous) sera proposée aux Présidents de la future communauté de communes puis ils détermineront la personne représentant la commune de Saint-Hilaire-la-Croix.

Sont proposées Mme Josette Leymarie et Mme Christine Roche.

CONSEIL MUNICIPAL du 13 janvier 2017

Transfert de compétences en matière de PLU, de documents d'urbanisme à la communauté de communes (loi ALUR du 24 mars 2014)

Le Maire informe le conseil municipal que la loi ALLUR (Accès au logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, prévoit par ses articles 135 à 140 et 158, que les communautés de communes deviennent *automatiquement compétentes, à partir du 27 mars 2017*, en matière de PLU, de documents d'urbanisme, ou de carte communale. Cette compétence sera ajoutée au bloc de compétence « aménagement de l'espace ». Concernant les PLU, le transfert de la compétence ne vaut pas prescription immédiate de la réalisation d'un PLUi. Une fois compétente, la communauté de communes peut réaliser un PLUi quand elle le souhaite. En revanche si la communauté de communes souhaite ou doit apporter à ses PLU existants des modifications qui relèvent du champ de la procédure de révision, la révision entraîne automatiquement l'élaboration d'un PLUi. Concernant les procédures de révision de PLU communaux engagées avant le transfert de la compétence, la communauté de communes peut les achever, quel que soit leur état d'avancement, si elle le souhaite, avec l'accord de la commune concernée. La décision de transfert de cette compétence est automatique sauf opposition des communes dans les conditions suivantes : au moins 25% des communes de l'intercommunalité représentant au moins 20% de la population doivent s'opposer à ce transfert (soit au minimum 8 communes regroupant ensemble 3 705 habitants dans le cas de la nouvelle intercommunalité) ; avoir délibéré exclusivement dans la période

du 1er janvier 2017 au 26 mars 2017 en faveur ou non de ce transfert.

Si au 27 mars 2017, la communauté de communes n'est pas devenue compétente, la loi prévoit le transfert de plein droit de la compétence le 1er jour de l'année suivant l'élection du président de communauté consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent, selon les mêmes modalités qu'en 2017 (25% des communes reprenant 20% de la population, et ce dans les 3 mois précédant cette date). Il en sera ainsi à chaque renouvellement général, soit tous les 6 ans, pour les communes opposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose au transfert de compétences.

Indemnité de fonction du Maire

Le Maire donne lecture du courrier du 8 décembre 2017 de Mme Béatrice Steffan, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, faisant référence à la circulaire préfectorale du 22 janvier 2016, exposant les conditions d'attribution des indemnités de fonction des Maires telles qu'elles résultaient de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice de leur mandat par les élus locaux. La loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 vient modifier ce régime (initiative parlementaire). Dans toutes les communes, l'indemnité est toujours de droit au taux plafond. Par contre, il y a maintenant possibilité, pour les communes de moins de 1 000 habitants, sur proposition de M. le Maire, de percevoir une indemnité inférieure au plafond. M. le Maire propose d'ajuster le taux à 14,8% (économie d'environ 1 000 € sur le budget communal) à l'indice brut 1015 de l'indemnité de fonction de Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'indemnité de fonction du Maire au taux de 14,8% en date du 1er février 2017.

Questions diverses

- La nouvelle gestion des ordures ménagères par le Syndicat du Bois de l'Aumône impose de nouvelles habitudes pour les administrés mais cela implique aussi une nouvelle organisation au sein de notre collectivité.

Il faut réfléchir à la mise en place d'un local fermé pour les conteneurs destinés à la mairie et à la salle polyvalente, afin d'éviter la décharge des ordures ménagères « sauvages ». En ce qui concerne le prêt des salles aux associations, les conteneurs communaux leur restent accessibles.

Intervention de M. Jean-Claude Peyronny

sur la réflexion à mener sur la gestion des ordures ménagères concernant Moulin-Bourret.

- L'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme annonce le lancement d'une campagne de stérilisation gratuite des chats libres du 1er février au 28 avril 2017.

Les collectivités sont vivement encouragées à participer à cette campagne de trois mois car elle peut contribuer à résoudre durablement le problème de la prolifération des chats libres.

Rôle des communes et des administrés : repérer les sites de chats, mise en place de la capture des chats, transport jusqu'à l'association des félins capturés et remise en liberté des chats sur sites.

L'association prend en charge totalement la stérilisation, le tatouage et test de maladies. Il faudrait communiquer sur cette campagne de stérilisation de chats errants avec les flyers reçus par mail (de l'APA) en mairie et/ou par boîtes aux lettres.

- Par information de l'Arrêté 17CO-006 des services du département du Puy-de-Dôme, les travaux d'étanchéité du pont de Moulin Josse vont être réalisés par le Conseil Départemental du 16 au 17 Février 2017, une déviation sera mise en place par le maître d'ouvrage.

CONSEIL MUNICIPAL

du 17 février 2017

Extinction permanente de l'éclairage public (nocturne et partielle) sur l'ensemble du territoire de la commune

Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action répond aux recommandations du Grenelle de l'Environnement en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire (Art-L2212-2 du CGCT), qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

M. le Maire rappelle la délibération D17062016-06 en date du 17 juin 2016, par

laquelle a été mis en place un essai de 6 mois d'extinction temporaire de l'éclairage public nocturne sur la commune, il apparaît que cette extinction n'a pas d'incidence notable et l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges *ad hoc* dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité le syndicat d'énergies pour leur mise en œuvre pour certains de nos villages dont quelques adaptations sont nécessaires.

M. le Maire, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux, n'ayant pas eu d'avis négatifs sur la période de test, il convient donc de délibérer sur le caractère permanent du dispositif d'extinction partielle de l'éclairage public nocturne, soit une coupure de 00h00 à 05h00 en période d'été et de 23h00 à 05h00 en période d'hiver. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu de façon permanente la nuit de 23h00 à 5h00 pour la période allant du 28/10 au 23/03 et de 00h à 5h00 pour la période allant du 25/03 au 27/10

Déclassement d'un bien public communal – lieu-dit Chamalet

Le Maire rappelle la délibération D17062016-05, en date du 17 juin 2016, par laquelle le conseil municipal a adopté la désaffectation du bien public situé au lieu-dit de « Chamalet » chemin de la Garde entre les parcelles au nord-ouest cadastrées ZD183, 184, 185 et au sud-est cadastrées ZD 182, 186 et 187, d'une superficie de 208,6 m². Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, M. le Maire propose le déclassement de ce bien et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate la désaffectation du bien sur les parcelles citées, approuve le déclassement du bien du domaine public communal, décide son intégration dans le domaine privé et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Questions Diverses

- Information : par arrêté préfectoral 4/2017, le SICOM (Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du collège d'Aigueperse et des transports scolaires) est dissous et cédé à la commune d'Aigueperse (63).

- Une réflexion est menée par l'ensemble du conseil sur les plans de l'architecte Mr Bogacz, concernant le projet de l'extension, réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente.

- Présentation par M. le 3e adjoint de l'association « Solidarité Paysans » qui vient en aide aux agriculteurs en difficulté. Une demande de communication auprès des personnes concernées va être faite dans les prochains jours.

- M. le 1er adjoint fait un résumé concernant la réunion de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge.

- M. le 3e adjoint fait un résumé concernant la réunion de Commission VOIRIE de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge.

- Urbanisme : des travaux ont été entrepris sans dépôt de demande de permission d'urbanisme, des courriers de sensibilisation ont été faits à plusieurs reprises (avec dossier de demande en pièce jointe), mais sans retour. Afin que tout soit équitable auprès de l'ensemble des administrés, une constatation par procès-verbal va être engagée.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 24 mars 2017

Participation financière pour l'association JS Bach en Combrailles

Le Maire donne lecture du courrier de « l'association Jean-Sébastien Bach en Combrailles » à Pontamur (Puy-de-Dôme) en date du 25 février 2017, sollicitant la commune pour une aide financière à hauteur de 400 €. Suite aux baisses significatives des aides publiques auprès des associations, à l'implication de la commune en partenariat avec l'association « Les Amis du Prieuré » à ce type de manifestations qui participent au rayonnement culturel de notre commune, M. le Maire soumet au conseil municipal la subvention ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour l'aide financière de 400 €.

Inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées du tracé de la grande traversée du massif central en VTT

Le Maire donne lecture du courrier de la direction de « l'Aménagement du territoire » du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en date du 24 janvier 2017, par lequel la commune doit se prononcer sur l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées du tracé de

la grande traversée du massif central en VTT (Vélo Tout Terrain).

Afin d'inscrire cet itinéraire VTT, la commune doit valider le tracé et mener une étude de la voirie avec sécurisation juridique (signature de conventions de passage en propriété privée si nécessaire). Au terme de l'article L.361-1 du code de l'Environnement, le PDIPR (Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) relève de la compétence des départements. Il a pour objectif de faciliter la découverte des sites naturels et paysagers en privilégiant la pratique de la randonnée, préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux. Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé d'inscrire le Grande Traversée du Massif Central au P.D.I.P.R. Pour sa part, le Conseil départemental assure sur les itinéraires inscrits au P.D.I.P.R le gros entretien (pose de passerelles, gros débardage et élagage, drainage, ...), l'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géo-référencement des itinéraires, le soutien financier de la promotion. Considérant que ledit plan départemental du circuit des itinéraires du GTMC traverse le territoire de la commune, le conseil municipal doit se prononcer sur son inscription.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable sur l'ensemble de l'itinéraire de la grande traversée et s'engage à maintenir les portions inscrites dans un état d'usage (entretien), à protéger ces portions en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation, à autoriser la circulation en VTT, et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée, à informer les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur les chemins, à conventionner le cas échéant avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins, à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés (si nécessaire, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, rétablissant la continuité du parcours), à inscrire les portions concernées dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision.

Approbation du compte de gestion 2016 Budget principal M14

Le Maire présente le compte de gestion 2016

concernant le Budget Principal, déclare qu'il est conforme au compte administratif et le soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal dressé par M. le Trésorier de Combronde.

Approbation du compte de gestion 2016 Budget Assainissement M49

Le Maire présente le compte de gestion 2016 concernant le Budget Assainissement, déclare qu'il est conforme au compte administratif et le soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2016 du Budget Assainissement dressé par M. le Trésorier de Combronde

Approbation du compte administratif 2016 et affectation des résultats du budget principal M14

Le Compte Administratif (valant délibération) est consultable en mairie.

Le Maire présente le Compte Administratif 2016 du Budget Principal - M14, représentant l'ensemble des opérations réalisées sur l'année. M. le Maire sort de la salle du conseil et M. Le 1er adjoint soumet au vote la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2016 – Budget Principal - M14 ainsi présenté.

Approbation du budget principal 2017 M14

Le Maire présente l'ensemble des propositions de chacun des articles comptables, pour l'établissement du budget principal de la commune pour l'année 2017. Le budget (valant délibération) est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération.

Approbation du budget assainissement 2017 M49

Le budget (valant délibération) est consultable en mairie.

Le Maire présente l'ensemble des propositions de chacun des articles comptables, pour l'établissement du budget assainissement de la commune pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération.

Questions Diverses

- Le Maire expose : lors la dernière séance du 17 février 2017, le conseil municipal a délibéré sur le caractère permanent du dispositif d'extinction (partielle) de l'éclairage public nocturne (coupure de 00h00 à 05h00

en période d'été et de 23h00 à 05h00 en période d'hiver).

La programmation ainsi retenue ne peut aboutir car le matériel qui équipe nos commandes d'éclairage public ne permet pas de réaliser ce type de programmation sur l'ensemble des villages.

Les horloges installées ne permettent qu'une seule période horaire de coupure, il faut donc déterminer un seul horaire. Il est donc décidé d'effectuer la coupure nocturne de 23h00 à 05h00. Il conviendra de réaliser les travaux nécessaires à la mise en place de cette coupure nocturne dans les hameaux ne pouvant actuellement en bénéficier.

CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2017

Vote des taux locaux d'imposition 2017

le Maire rappelle les taux locaux d'imposition actuellement en vigueur sur la commune (à délibérer avant le 15 avril) et soumet au vote les taux d'imposition suivants :

2016

6,63% pour la taxe d'habitation

9,43% pour la taxe « foncier bâti »

75,43% pour la taxe « foncier non bâti »

2017

6,63% pour la taxe d'habitation

9,43% pour la taxe « foncier bâti »

75,43% pour la taxe « foncier non bâti »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les taux ainsi exposés (restent inchangés à l'année précédente).

CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2017

Participation aux frais de chauffage de la société de chasse de St-Hilaire-la-Croix pour la saison 2016-2017

Le Maire propose au conseil municipal d'appeler la participation aux frais de chauffage de la salle voûtée, concernant l'Association de Chasse de la Commune pour la saison 2016-2017, d'un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'appeler la somme de 300 € à l'association et accepte le versement du montant à l'article 758.

Création et suppression simultanées du poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1er juin 2017

Le Maire expose qu'il convient de procéder à l'augmentation du temps de travail d'une durée de 5 heures hebdomadaires du poste d'adjoint administratif. L'adjoint administratif territorial en poste actuellement est à

23/35ème. En raison du surcroît d'activité, il est proposé d'augmenter la durée du poste à 28/35ème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la fermeture du poste à 23/35ème et autorise la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à raison de 28/35ème à compter du 1er juin.

Création et suppression simultanées du poste d'adjoint technique territorial à compter du 1er juillet

Le Maire expose au conseil municipal que depuis le 1er juillet 2015 un agent contractuel avait été embauché pour faire face à la surcharge de travail et pour venir en aide à l'adjoint technique en poste. Le besoin étant devenu constant, il propose de créer le poste d'adjoint technique territorial à 20/35ème à compter du 1er juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la création du poste d'adjoint technique territorial au 20/35ème à compter du 1er juillet 2017.

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant le transfert de la compétence Voirie

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, à chaque nouveau transfert de compétence, ou dès lors que les conditions relatives aux modalités de révision des attributions de compensation sont réunies, de réunir la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Suite à la procédure de fusion-extension, les 8 communes issues de la Communauté de Communes du Pays de Menat ont rejoint la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge, qui exerce la compétence optionnelle « Voirie ». Il y a donc lieu d'évaluer le montant des charges transférées, au titre des dépenses d'investissement Voirie et au titre des dépenses de fonctionnement Voirie.

La CLECT s'est réunie le jeudi 04 mai 2017 dernier afin d'évaluer les charges relatives au transfert de la compétence « Voirie » de ces communes vers la communauté de communes.

Le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité le jeudi 04 mai 2017 par les membres de la CLECT. La réglementation stipule que le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. Le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des

communes représentant les deux tiers de la population). Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la base pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par chaque commune membre à la communauté de communes. La commune est donc appelée à se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, entérine et approuve les montants de l'évaluation ou de la révision des charges transférées.

L'intégralité des délibérations du conseil municipal est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune
www.ville-sthilaire-la-croix.com

SAINT-HILAIRE-LA-CROIX Puy-de-Dôme



La Croix de Jacques
1573

**Bulletin municipal
réalisé par le conseil municipal
de Saint-Hilaire-la-Croix**

Directeur de publication :
Sylvain Lelièvre

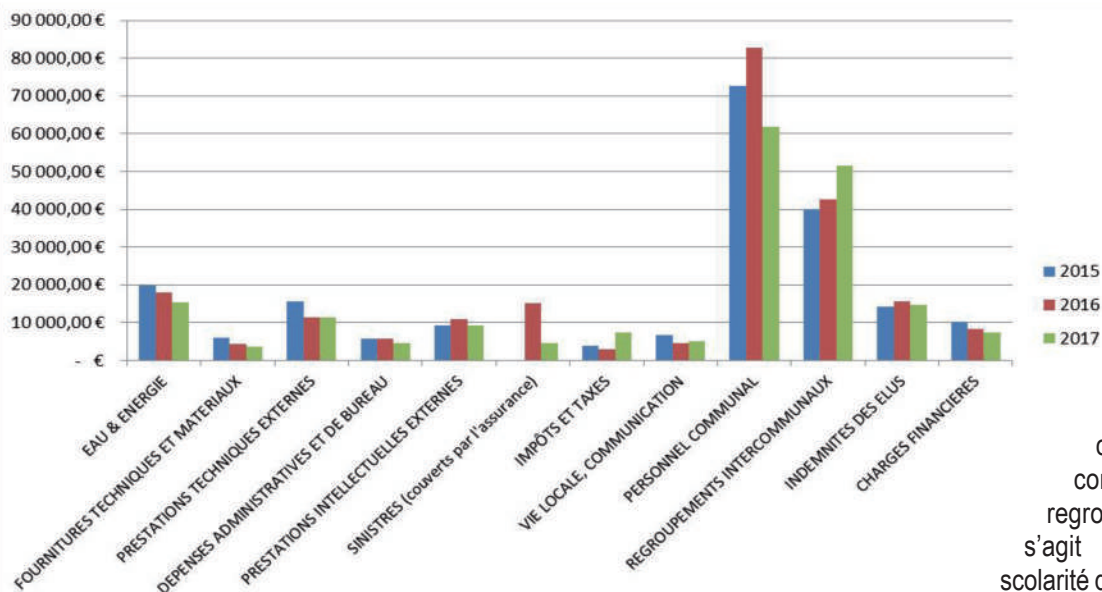
Coordination :
Rénata Blot, Laurence Maffre

Ont collaboré à ce numéro :
*Damien Balestrino, Loïc Boulais, Rénata Blot,
Franck Chaput, Laure Conseeiroux, Mathieu
Favodon, Jean-Claude Habrial, Sylvain Lelièvre,
Josette Leymarie, Laurence Maffre, Jean-Claude
Peyronny, Christine Roche, Thomas Zukow-Régnier
ainsi que les associations de Saint-Hilaire-la-Croix.*

Conception et mise en page :
Franck Combe

BUDGET COMMUNAL

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENTS 2016 ET PRÉVISIONS

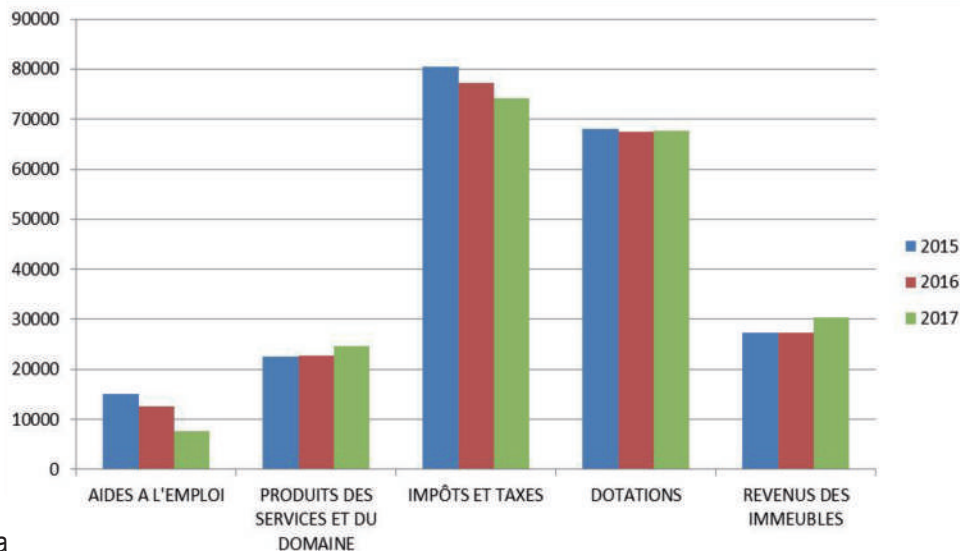


Globalement, entre 2015 et 2016, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune (hors travaux couverts par l'assurance suite à sinistres) ont progressé de 1,54% pour atteindre 207 000 €. Bien que la plupart des postes de dépenses soient en baisse (notamment eau/énergie, recours à des prestations techniques externes), certaines sont en forte hausse comme les dépenses liées aux regroupements intercommunaux (il s'agit principalement des frais de scolarité que le commune rembourse aux communes accueillant nos enfants à l'école).

Les objectifs de dépenses fixés par le conseil municipal pour 2017 sont les suivants : poursuite de la réduction des dépenses eau/énergie (grâce notamment à la coupure partielle de l'éclairage nocturne), limitation du recours aux prestations techniques externes (grâce notamment au renforcement de notre équipe technique). Les charges liées au personnel vont également connaître une forte baisse suite au départ en retraite de Françoise Persilier. Seules les dépenses liées aux regroupements intercommunaux sont envisagées à la hausse. Globalement, le niveau des dépenses de fonctionnement devrait baisser de 7,26%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016 ET PRÉVISIONS

Les recettes de fonctionnement ont globalement baissé, entre 2015 et 2016, de 2,89% pour atteindre 207 000 €, c'est-à-dire le niveau exact des dépenses (ci-dessus). Toutefois, en 2016, un excédent a pu être dégagé grâce à la vente d'un terrain à Chamalet (de l'ordre de 20 000 €). Si les produits des services et du domaine (la commune assure l'entretien de la voirie pour le compte de la communauté de communes) et les revenus des immeubles ont connu une légère hausse (+0,52%), tous les autres postes ont été stables ou en baisse. C'est le cas des aides à l'emploi (-16%), des dotations (-0,80%) et des impôts (-4,16%). Sur ce dernier point, une petite explication s'impose. Le transfert à la communauté de communes de la compétence



« restauration scolaire » s'est faite moyennant un transfert partiel de fiscalité. La commune a baissé ses taux alors que la communauté de communes a augmenté les siens. En contrepartie pour le budget communal, cela génère des dépenses en moins. Les prévisions budgétaires pour 2017 tablent sur une baisse des aides à l'emploi de près de 40% avant de disparaître totalement en 2018 (nous n'aurons alors plus d'emploi aidé dans les effectifs communaux), une baisse de 3,88% des recettes fiscales suite à la disparition de certaines attributions de compensation, une stabilité des dotations (conformément aux engagements de François Hollande) et une légère augmentation des autres postes (9,62%). La diminution prévisionnelle des recettes pour 2017 est de 1,47%.

Selon les prévisions de dépenses et recettes, le budget communal pourrait faire apparaître, en fin d'exercice 2017, un très léger excédent d'environ 7 000 €, auxquels viennent s'ajouter les 83 000 € d'excédents cumulés des exercices précédents. La capacité d'autofinancement de la commune (ce qu'elle pourrait consacrer à des investissements) est donc d'environ 90 000 €.

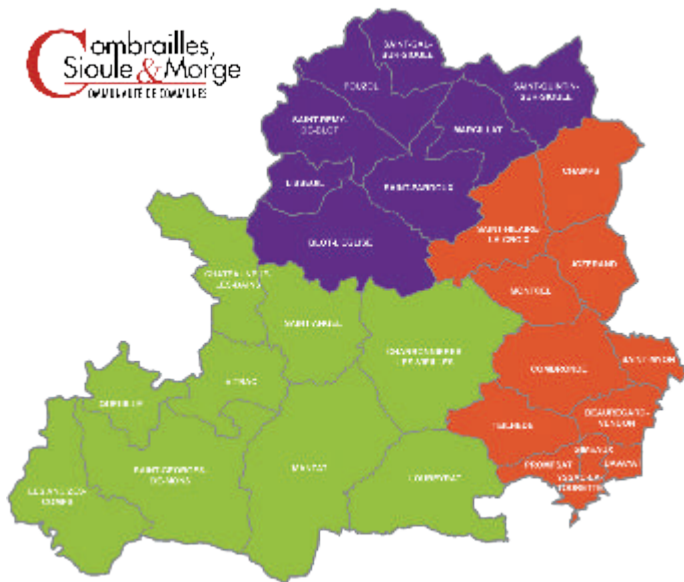
INTERCOMMUNALITÉ

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Combrailles, Sioule & Morge

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'intercommunalité créée au 1er janvier 2017 de la fusion de la communauté de communes des Côtes de Combrailles et de Manzat Communauté, et de l'extension aux 8 communes du sud de l'ancienne communauté de communes du pays de Menat, a pris le nom de Combrailles, Sioule et Morge.



Elle regroupe 29 communes et plus de 18000 habitants représentés par 46 délégués titulaires et 22 suppléants.

Le Président en est Jean-Marie Mouchard, maire de Loubeyrat et ancien Président de Manzat Communauté. L'exécutif compte 10 vice-présidents : Franck Baly, adjoint au maire de Saint-Georges-de-Mons (citoyenneté et vie associative) ; Pascal Charbonnel, maire de Teilhède (restauration collective) ; José Da Silva, maire de Manzat

(habitat, urbanisme et logement) ; Sébastien Guillot, maire de Gimeaux (enfance et jeunesse) ; Bernard Lambert, maire de Combronde (aménagement et développement) ; Jean-Pierre Lannareix, maire de Vitrac (travaux) ; Didier Manuby, maire des Ancizes-Comps (EHPAD) ; Chantal Pieuchot-Monier, maire de Saint-Pardoux (compétence sociale) ; François Roguet, maire de Saint-Rémy-de-Blot (tourisme et culture) ; Jean-François Second, maire de Prompsat (voirie). Pour la commune de Saint-Hilaire-la-Croix, Loïc Boulais est délégué titulaire, en remplacement de Sylvain Lelièvre (qui n'est plus en mesure d'assumer cette fonction en raison d'incompatibilité professionnelle). Il est suppléé par Laurence Maffre.

Ce nouveau découpage intercommunal résulte de la mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République). Il n'est donc pas choisi. Néanmoins, ce nouveau périmètre intercommunal, diversifié et relativement homogène peut ouvrir de nouvelles perspectives de développement qui peuvent intéresser directement notre commune : tourisme, environnement, productions locales...

Mais la mise en place n'est pas simple. Il faut trouver de nouvelles habitudes de travail (pour les agents comme pour les élus) et niveler les niveaux de compétence de chacun des anciens territoires. Cela prend du temps. Et cela a un coût, puisqu'il est peu probable que cette harmonisation des compétences se fasse par le bas (concernant notamment la qualité des services apportés aux personnes). En 2017, la communauté de communes n'engagera donc aucun projet nouveau.

Sylvain Lelièvre

LA MISSION LOCALE



La Mission locale Riom Limagne Combrailles est une association loi 1901. Elle a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de l'arrondissement de Riom. La Mission locale participe à la lutte contre les discriminations et favorise l'égalité d'accès aux droits et aux services existant sur le territoire.

Mission locale Riom Limagne Combrailles

3, avenue de Châtel-Guyon 63200 Riom

Tél : 04 73 38 50 13

Nos antennes permanentes :

Antenne des Ancizes-Comps

Mairie, avenue du Plan d'Eau 63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 82 14

Antenne de Saint-Gervais-d'Auvergne

Relais des Combrailles - Rue du Général Desaix

63390 Saint-Gervais-d'Auvergne - Tél : 04 73 85 85 75

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE ET DE LA CHASSE

Tout d'abord, une pensée pour Lili Lagrange qui nous a quittés il y a peu de temps. Vice-président de notre groupe, il nous a toujours donné des conseils éclairés.

La chasse du petit gibier n'est pas très florissante par manque d'animaux, surtout en ce qui concerne le lièvre. Pour compenser, un peu de lâcher de faisans...

Pour le sanglier, nous avons pu chasser en battue quelques jours avec une autre société de chasse de St-Hilaire-la-Croix. Toujours une bonne ambiance pour les "mangements "

avec les chasseurs et les propriétaires.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : René Rougier

Secrétaire : Patrick Verbeke-Blot

Trésorier : André Berthe

Contact :

René Rougier, Les Bajaris, St-Hilaire-la-Croix

Tél. : 06 82 06 45 34

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-HILAIRE

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 30 juillet 2017 à 09h00.

La société reste stable sur ses prélèvements et ses attributions de quotas de grands gibiers.

On remarque malgré les efforts réalisés ces dernières années, dans la gestion du petit gibier, notamment sur l'espèce lièvre, une diminution des populations sur notre territoire sans diagnostic à apporter.

Ouverture de la chasse le 10 septembre 2017 à 08h00.

Le bureau de la société se compose comme suit :

Président : Dominique Defosse

Vice-président : François Peyronny

Trésorier : Gérard Jeremie

Secrétaire : François Cousseiroux

Contact : Dominique Defosse, tél. : 06 85 74 05 93 ou

François Peyronny, tél. : 06 59 51 50 16

SOCIÉTÉ DE CHASSE GOURLANGES-VALMORT



Une saison cynégétique vient de s'écouler, avec des disparités sur les espèces de gibiers présentes sur le territoire, notamment pour le lièvre en très nette régression malgré tous les efforts de gestion effectués par l'ensemble des adhérents du groupement des Combrailles EST (21654 ha) : 28 animaux prélevés durant la période de chasse ; compte tenu de la superficie, le résultat est minime.

Seul le grand gibier, moins sensible aux maladies et problèmes environnementaux de toute nature, se maintient avec des populations raisonnables.

Sur la photo un sanglier prélevé en fin de saison. Bien qu'il ne soit pas d'une taille impressionnante (56 kg au peson) ce dernier de par son agressivité a blessé plusieurs chiens, dont certains gravement, qui après opération chez le vétérinaire, sont restés convalescents pendant plusieurs semaines mais apparemment remis pour la prochaine saison de chasse 2017/2018.

Bonne saison à toutes et à tous.

Le bureau de la société se compose comme suit :

Président : Jean-Claude Rougier

Vice-président : Michel Bromont

Trésorier : Michel Rougier

Secrétaire : Edmond Sardier

Membres : Alexandra Le Huec, Jean-Pierre Robert, Jean-Louis Rougier

VIE ASSOCIATIVE

QUAD PASSION 63

L'association a pour buts :

- la pratique, la promotion, la défense du quad et des véhicules tous-terrains motorisés
- l'organisation et / ou l'encadrement de manifestations sportives ou non, relatives ou non à la pratique du quad et des véhicules tous-terrains motorisés.
- l'organisation, et/ou l'aide à l'organisation de manifestations, caritatives ou non, à but humanitaire, rassemblements, concentrations et autres activités.
- la prévention des risques liés à la pratique du quads et véhicules tous-terrains motorisés
- Participation à des événements sportifs et humanitaires.



Notre bilan

Participation à :

- Randonnées organisées par d'autres associations sur notre département et départements voisins au profit du téléthon, amicale des pompiers d'Ambert, etc...
- Raids à l'étranger (Maroc et Roumanie)

- Organisations de plusieurs randonnées à la découverte de nos Combrailles.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président / Trésorier : Maxime Lemoine

Secrétaires : Cédric Pihan et Bruno Theallier

Contact : Maxime Lemoine

Email : mxl1966@gmail.com - Tél. : 06 09 62 21 59

AUTO MODÉLISME CLUB DE ST-HILAIRE-LA-CROIX (AMCH63)

Deux habitants de St-Hilaire, Elie Raboisson et Olivier Blanchard, participeront au Championnat d'Europe du 24 au 29 Juillet en Angleterre à Podington, circuit de Néné Valley Raceway.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : Olivier Blanchard

Secrétaire : Cédric Vandamme

Trésorier : Maxime Imbert

Contact :

Olivier Blanchard,

Chamalet, 63440 St Hilaire la Croix

Email : olivier.blanchard@wanadoo.fr

Tél. : 06 16 83 72 30



Site internet : <http://www.amch63.fr>

Suivez nous sur [facebook](#)

MRC63 : MINI RACING DES COMBRAILLES

Activité : pratique de la voiture radio commandée à l'échelle 1/27ème dans la salle polyvalente de Saint-Hilaire-la-Croix, sur circuit spécialisé en dalle de mousse uréthane (50cm x 50cm) – 70 m² de circuit.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : Olivier Blanchard

Secrétaire : Philippe Raboisson

Trésorière : Séverine Blanchard

Contact :

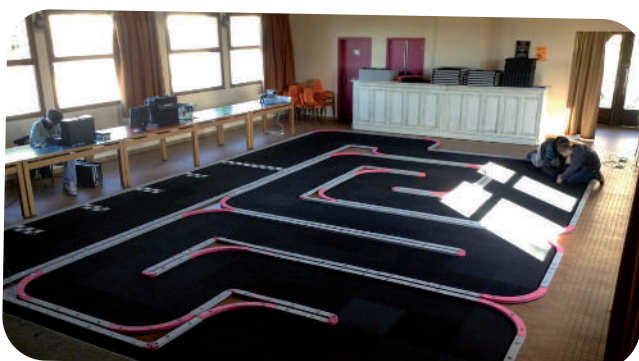
Olivier Blanchard,

Chamalet, 63440 St Hilaire la Croix

Email : olivier.blanchard@wanadoo.fr

Tel. : 06 16 83 72 30

Suivez nous sur [facebook](#)



VIE ASSOCIATIVE

LES VENDREDIS DU TERROIR



Oyé oyé, Amis « Barbilloux »,

Dans notre jolie bourgade,

Chaque 1er vendredi du mois à partir de 17 h 00,

Venez au Marché, remplir vos paniers :

Charcuterie, Volailles, Fruits et Légumes, Tisanes et Plans, Bière et Vins, Jus de pommes, Escargots, Fromage de chèvre, Miel, Pain et Gourmandises, Safran et Spiruline, Bijoux, Couteaux et Stylos, Savons, Création couture.

Vous pourrez aussi vous faire coiffer par notre « barbier » attitré.

Venez discuter autour d'une choppe au « Bistrot du Terroir ».

Aux beaux jours, venez mirer nos troubadours.

Au plaisir.....

Email : lesvendredisduterroir@gmail.com

Site internet : www.lesvendredisduterroir.jimdo.com

Contact : Elodie, tél. : 06 07 42 24 64

NÉS PAS DES ANGES



Depuis une vingtaine d'années, Nés Pas des Anges a pour but d'animer le Canton de Combronde avec 3 manifestations. Le 28 janvier 2017, le concert a été donné à St-Hilaire-la-Croix.

Le 05 Mars, le spectacle gratuit pour les enfants a réuni environ 80 personnes qui ont beaucoup aimé le Clown Christian. Le petit goûter clôturant cette manifestation est

très apprécié par les petits et même les plus grands. Le 8 juillet, le jeu de piste nocturne est parti de la salle voûtée sur un parcours parsemé de 4 défis à relever et énigmes à résoudre.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : Bruno Sucher

Vice-présidents : Nicolas Nevoltry, Mathieu Favodon et Guillaume Guerrad

Secrétaire : Sandra Sucher

Trésorière : Karen Thore

Vice-trésorier : Rémy Nevoltry

Contact : Bruno Sucher, tél. : 06 76 73 97 74

FOYER RURAL DU LAC ROY

A Saint-Hilaire, nous avons la chance de vivre dans un charmant village où l'on aime l'esprit du « vivre ensemble ».

Les différentes manifestations proposées par le Foyer Rural du Lac Roy montrent la diversité du public rencontré.

Tout le monde ne participe pas au Loto ni au Concert « Tel est ton Rock » ni à l'Estivale du Lac Roy parce que nous sommes tous différents. Mais la somme des différences n'est-elle pas génératrice de belles idées ?

Aussi, il nous faut prendre du temps et donner un peu de notre temps pour proposer des manifestations variées et plus particulièrement à l'occasion de l'Estivale du Lac Roy du 15 août. En 2016, l'Amérique Latine a envahi notre place et cette année, nous voguerons à l'heure du Carnaval de Venise et au son de l'orgue de Barbarie.

Puis le 9 décembre, nous vous inviterons à participer au Téléthon. Le 16 décembre, un arbre de Noël sera proposé aux enfants de la commune.

Adresse mail : foyerlacroy@gmail.com

Site : www.lacroy.jimdo.com



Contact : Sylvie, tél. : 06 68 01 26 85

Bureau de l'association :

Co-présidents : Sylvie Borrot, Isabelle Chapuzet, Jocelyne Innait-Chapuzet, Baptiste Vialon

Trésorière : Catherine Mignard

Secrétaire : Michèle Bonnet

VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DU PRIEURÉ

L'association, membre du réseau "Effervescences culturelles en Combrailles", est très attachée à la mise en valeur du Prieuré et de son église.

Cette année, deux panneaux touristiques seront installés avec l'aide de la municipalité pour l'information des nombreux visiteurs du village.

Le fil conducteur des activités proposées repose sur le partage et l'échange. Ainsi nous recevrons dans le cadre du partenariat avec le festival de Gannat "Cultures du monde", le jeudi 20 juillet, une troupe de vingt-deux danseurs et chanteurs de l'île de la Réunion. En début d'après-midi, les enfants du centre de loisirs de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge les rencontreront, puis ils seront accueillis par la Municipalité. Après la représentation aura lieu un repas partagé avec les habitants à la salle des fêtes.

Le partenariat avec "Bach en Combrailles" s'est renforcé. Jeudi 10 août à 21 heures : concert de Jean-Luc Ho' et Friends dans l'église, suivi à 23 heures au Prieuré d'une rencontre avec Jean-Luc Ho' et Emile Jobin facteur de clavecin : Nocturne « dans l'univers merveilleux de Jean-Luc Ho' avec ses instruments : ottavino, muselaar,

organetto et clavicorde XVIIIè ».

L'exposition annuelle portera sur la culture de la vigne qui a longtemps fait partie du paysage des Combrailles et du vin. Ce sera l'occasion de recueillir les témoignages de ceux qui cultivent encore la vigne ou qui se souviennent de la vigne de leur père ou grand-père. Si vous avez des objets, sur le travail de la vigne et la vinification, ils seront les bienvenus ; des photos aussi seraient précieuses.

Exposition ouverte tous les jours de 15 à 19 heures, du 16 juillet au 20 août 2017.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter. Vous trouverez votre place au sein de l'association.

Retrouvez toutes les activités 2017 sur notre site internet : amisprieure.wordpress.com

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Présidente : Josette Simonet,

Vice-président : Georges Henry

Secrétaire : Nicole Ray - Trésorière : Martine Laval

Contact : Josette Simonet, tél. : 06 12 44 81 12,

Email : josette.simonet@orange.fr

Georges Henry, tél. : 04 73 97 49 66

ALTÉRITÉ CULTURELLE EN COMBRAILLES

L'association "Altérité Culturelle en Combrailles" est membre du réseau "Effervescences Culturelles en Combrailles". Elle souhaite rendre la culture de qualité accessible à un large public en milieu rural, permettre et favoriser les différentes expressions culturelles, promouvoir la création artistique sous toutes ses formes et faire connaître le patrimoine de la région des Combrailles et des territoires limitrophes.

L'association organise chaque année le Festival Ernest Monpied en partenariat avec de nombreuses communes, structures, comités des fêtes et associations, dont le SIE'T Brayauds et Combrailles. Cette année, la 4ème édition de ce festival humain, rural et multi-culturel

a connu un succès retentissant avec toujours des spectacles formidables (John Brassett au Manoir de Veygoux, l'humoriste Chraz à Champs, le chanteur Jofroi à l'Arthé Café, le groupe marseillais Alcaz à Loubeyrat, le chanteur Frédéric Bobin à Montcel, Thomas Pitiot au Chatô, le concert "Envoyés spéciaux chez Renaud" à Beauregard Vendon, la projection des films de René Duranton, les contes et balades contées comme celle de la Cie en La à Queuille, ou encore la pièce de théâtre "La Pierre de Temps" interprétée par la compagnie du Foyer rural des



Ancizes, etc...). Ce festival atypique et convivial s'est déroulé pendant 10 jours lors de la première semaine des vacances scolaires de Pâques, avec un week-end de lancement les 1er et 02 avril. Cette manifestation rend hommage à Ernest Monpied, ancien Maire de Champs, qui était passionné par le monde paysan, la culture et le patrimoine. Ce festival a également une dimension sociale

et solidaire importante puisque l'ensemble des nombreuses animations, concerts et spectacles est proposé gratuitement aux enfants, et est en libre participation pour les adultes. Sur la commune de St Hilaire la Croix, le festival a proposé cette année la pièce de théâtre "Peter Pan" par la compagnie "Où s'en vont ceux

qui courent ?" et le concert du groupe lyonnais "GRyF" emmené par son sympathique chanteur François Gaillard. Vivement la 5ème édition en 2018 !

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : Didier Moguelet

Secrétaire : Benoît Delrue,

Trésorière : Julie Fournel

Contact : Email : moguelet.didier@orange.fr

Tél : 06 67 91 30 28

Site : www.accombrailles.fr

VIE ASSOCIATIVE

LAROUÉ 'CLUB

Notre club est ouvert à tous, résidents ou non de St-Hilaire-la-Croix. Actuellement composé de 14 membres, nous espérons voir ce chiffre évoluer et nous sommes ouverts à toutes propositions d'activité. Nous organisons ponctuellement des sorties en covoiturage (visite de musées, etc...). Pour ceux disponibles le dimanche, nous réalisons des sorties vélo qui peuvent partir soit de la mairie, soit d'un autre lieu après déplacement en covoiturage. (ex : plan d'eau de Vichy, canal du Berry). Ces sorties n'ont rien d'une compétition, vous pouvez venir en famille. Certaines de ces balades peuvent s'agrémenter d'un pique-nique suivant la durée du trajet. Tous les ans un repas est organisé entre membres du club. Toutes ces informations sont reprises et détaillées sur notre site internet. Si vous souhaitez vous joindre à nous ou demander des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Le bureau de l'association se compose comme suit :
Présidente : Christiane Siebering
Secrétaire : Catherine Mignard
Trésorier : Guy Augier
Trésorier adjoint : André Berthe

Contact :
Christiane Siebering,
tél. 04 73 97 48 36
Catherine Mignard,
tél. 04 73 33 01 65
Site internet : www.larouee.jimdo.com
Email : larouee.club@orange.fr

ASSOCIATION LES ROCHERS DE RUFINO

L'association "Les Rochers de Rufino" a pour objectif de soutenir le projet du sculpteur Rufino, pour la création et l'aménagement d'un parc de sculptures sur le thème de la Tolérance, et de contribuer à son développement. Les sculptures sont taillées directement dans la roche du site. Ce parc, situé au Chemin Moulin Morel sur la commune de Saint-Hilaire-la-Croix, est ouvert à tous.

Depuis l'été 2015, l'association souhaite proposer à 1 ou plusieurs jeunes (de 16 à 25 ans) un service civique de 6 à 9 mois en partenariat avec Concordia (www.concordia.fr) afin d'offrir la possibilité d'acquérir une première expérience associative et professionnelle, en contribuant aux démarches de l'association, à l'aménagement et à l'animation socio-culturelle du parc de sculptures « Les Rochers de Rufino ».

Nous avons besoin pour ce projet de dons financiers (petits ou grands, donation ou partenariat) afin d'indemniser le ou les jeunes (rémunérés aussi en partie par l'État).

En dehors du chantier, les bénévoles iront à la découverte de notre région et à la rencontre de la population locale. Si vous êtes intéressés pour faire aboutir ce projet, ou d'autres, faites vous connaître auprès de notre association.

Contact : tél. : 04 73 38 47 46

Adresse : Association "Les Rochers de Rufino",
Fénérol, 63440 Saint-Hilaire-la-Croix

Site internet :

lesrochersderufino.wix.com/sculpteur-63440

CERCLE DE YOGA DES COMBRILLES

Respiration, détente, souplesse...

Contact : Monique Marinier, tél. : 04 73 86 53 42,

Email : mo.marinier@wanadoo.fr

Didier Froment, habitant de la Gravière, nous a quittés au mois de septembre 2016. Pour lui rendre hommage, un poème qu'il avait écrit a été lu dans le cimetière de St-Hilaire, un texte touchant que nous souhaitions partager...

POÈME DE DIDIER FROMENT

Clown triste cirque boueux
Arlequin des murailles
Colombine de banlieue
Amis épouvantails

Petits matins glacés
Doux rêve de mes nuits blanches
Déjeuner cafés-thés
Tant d'esbroufe dans mes manches

Amours mesquines cachées
Décor de carton-pâte
Petits bourgeois vautrés
Plaisir échec et mat
Pleurs amours malades
Dans deux heures je suis mort
Princesse que toi tu vives
Mon bateau rentre au port

Liberté oiseau rare
Des ruisseaux de ma ville
Baiser-crainte du départ
Errances tu bats des cils

Les braves éclatés
Les sentiments perdus
Solitude fruit doré
Un jour je t'ai connue

Cris muets chaque nuit
La ville la scène et toi
Regarde-moi chérie
Je fais le clown pour toi.

SAINT-HILAIRE DANS LES ANNÉES 50

On appelle couramment « années 50 » la période élargie qui va de 1945, fin de la guerre, au début des années 60.

Nous n'en avons pas conscience alors mais c'était une période passionnante. Non seulement parce que nous étions jeunes mais parce qu'elle a vu une transformation profonde de la vie et de la société rurale traditionnelle qui par bien des côtés avait encore un pied dans le 19ème siècle. C'était une époque très diverse, très contrastée qui avait à la fois ses ombres et ses lumières.

Elle commence en 1945. Nous sortions de la guerre, période de malheurs, d'attentes, de restrictions de toute sorte. Et quand nous étions enfants une remarque revenait sans cesse, dans la conversation des grandes personnes « Ce n'est pas la qualité d'avant-guerre... ». Ah, cet avant-guerre mythique et idéalisé où tout était de meilleure qualité : le pain, le café, le savon, les tissus, les chaussures... Et ce leitmotiv nous a accompagnés jusqu'au début des années 50.

La vie était difficile au regard des normes actuelles. La commune vivait pratiquement en autarcie à partir de l'agriculture.

De petites, très petites exploitations : les plus grosses fermes avaient dix vaches, la plupart cinq ou six, certaines deux seulement. Les commerçants et artisans vivaient de la clientèle locale. Il n'y avait pas d'apport d'argent extérieur, pas de retraites ou de prestations sociales (les mesures prises à la sortie de la guerre se sont mises en place très progressivement).

La nourriture était très simple. La base restait le pain et les pommes de terre à quoi s'ajoutaient suivant les possibilités le porc, la volaille, le lapin. La viande de boucherie était exceptionnelle.

Les maisons étaient très mal chauffées. Un seul feu dans la cuisine et une bouillotte pour aller se coucher.

Sans parler du débarbouillage à l'eau froide.

A l'exception des enfants du bourg et ceux des Bajaris qui rentraient manger chez eux à midi, les élèves apportaient leur repas à l'école : un bidon de soupe, qu'ils feraient chauffer sur le poêle de la classe, un œuf dur, un quignon de pain, quelquefois une barre de chocolat.

Et pour venir en classe l'hiver quand il y avait de la neige, pas de pantalon ni de bottes mais des sabots ou des galoches et des grands bas de laine qu'ils faisaient sécher sur le poêle.

Mais peu à peu le travail de la Reconstruction a commencé à porter ses fruits et nous avons vu apparaître des produits et des techniques nouvelles.



L'agriculture a fait un extraordinaire bond en avant. D'une certaine façon et dans notre région, on est passé du 19ème au 20ème siècle en quelques années. Avec la mécanisation les travaux des champs deviennent moins pénibles, réclamant moins de main-d'œuvre qui se trouve alors disponible pour d'autres emplois, c'est-à-dire, ici, pour aller travailler chez Michelin.

Et la vie quotidienne évolue. L'eau courante au robinet arrive peu à peu (1954 pour le bourg de Saint-Hilaire mais bien plus tard pour les villages) permettant, entre autres bienfaits, de délivrer les femmes de la corvée ancestrale de la lessive et du lavoir. Le téléphone progresse : jusque-là il n'y avait que l'agence postale du bourg tenue par Angeline Favodon, le café-

épicerie Fouquet au bourg également et le café Lagrange à L'arbre de la Ronce. Pas de téléphone dans les villages. Pour les enfants d'aujourd'hui qui disposent d'un portable avant l'âge de dix ans cette situation doit paraître invraisemblable.

L'automobile se développe de manière fulgurante et transforme la vie des campagnes et les rapports sociaux.

Et la vie à la maison évolue elle aussi à grand train. Apparaissent le réfrigérateur, la machine à laver (le linge bien sûr), le moulin à café électrique, qui paraît tellement innovant qu'on l'offre fréquemment comme cadeau de mariage...

Mais à côté de tout cela et contrairement à ce que peuvent penser les jeunes générations l'époque avait aussi des facettes plus sombres.

A peine sortis de la guerre de 39-45, nous entrons pour presque vingt ans dans la période des guerres coloniales : Indochine, Maroc et surtout Algérie qui touchait la plupart des familles dans la mesure où elle faisait appel au contingent. La République est impuissante. Les gouvernements se font et se défont sans cesse. Et jusqu'en 1953 au moins plane la menace

d'une troisième guerre mondiale, nucléaire cette fois... C'est l'époque de la guerre froide, du rideau de fer. Les intellectuels et les politiques se déchirent à belles dents dans un climat passionnel auprès duquel les joutes oratoires actuelles semblent d'aimables propos de salon. Bref tout n'était pas rose. On travaillait beaucoup et souvent péniblement, les avantages sociaux étaient loin d'être ce qu'ils deviendront plus tard.

Mais comme les choses allaient globalement toujours en s'améliorant il y avait un dynamisme qui en dépit des difficultés nous faisait espérer en l'avenir.

Jean-Claude Habrial

